Le devenir des déchets

La loi impose à chacun de trier ses déchets : le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal. Ces déchets sont recyclables et sont transportés dans des centres de tri qui vérifient et terminent le tri que nous avons fait à la maison, puis ils envoient les matériaux récupérés dans différentes usines qui vont fabriquer de nouveaux produits. Le verre peut être recyclé à l’infini. Les épluchures et les végétaux servent au compost et les ordures ménagères sont incinérées ou enterrées.

Lexique

Recyclable : objet dont les différentes parties peuvent être réutilisées pour faire de nouveaux objets.

Incinérer : brûler à très haute température.

Composter : faire en sorte que les déchets végétaux pourrissent et se transforment en terre.